

Direction du territoire de Briey

CADRE D'EMPLOI : Médecin de 2ème classe, médecin de 1ère classe

CATEGORIE A Filière médico-sociale

Poste n°3335

Résidence administrative : MDS de Jarny-Piennes – Site de Jarny

Quotité du poste : 100% Nombre d'agents encadrés : 3

Médecin PMI de MDS

Lien hiérarchique :

Responsable MDS

Liens fonctionnel :

Médecin PMI de MDS à fonction territoriale

Délégations :

Président Conseil départemental (1)

Médecin chef du service départemental PMI (2)

MISSION : Sous l'autorité du responsable de MDS, il participe à la mise en œuvre des politiques départementales de solidarité à l'échelle de la MDS. Il encadre les personnels de PMI et contribue à l'organisation de la PMI de la MDS sous l'autorité fonctionnelle du médecin à fonction territoriale et du médecin départemental dans le cadre défini par l'assemblée départementale en référence au code de la santé publique.

Le médecin de MDS est garant du respect des règles professionnelles, de la qualité des interventions, du cadre institutionnel et légal des droits des usagers du système de santé et exerce son activité médicale en toute indépendance conformément au code de déontologie. Cette fonction est cumulable avec celle de médecin de MDS clinicien dans la deuxième MDS du territoire.

ACTIVITES

Pilotage de la politique de PMI de la MDS

- Participe à l'analyse des besoins de la MDS en termes de Santé Publique et de Développement Social, à l'élaboration et à la réalisation de projets en coordination avec le médecin à FT et les autres missions ; informe le responsable MDS des projets et orientations spécifiques PMI. Réalise le bilan d'activité PMI de la MDS
- Assure l'encadrement hiérarchique de l'ensemble des professionnels de PMI de la MDS (contribution au développement professionnel des agents, identification des besoins de formation, évaluation des compétences, entretien professionnel,...)
- Est garant de la continuité du service public en lien avec le médecin PMI à FT (validation des congés) ; assure le conseil technique des professionnels de PMI, anime l'équipe PMI, est le référent médical pour l'ensemble des professionnels de la MDS ; est remplacé en cas d'absence selon l'arrêté de délégation de signature
- S'assure, pour l'ensemble des consultations de la MDS de leur conformité au référentiel et de leur fonctionnement technique ; donne un avis sur l'ouverture et la fermeture de consultations au médecin à FT(2)
- Organise et met en œuvre le programme des bilans de santé dans les écoles maternelles de la MDS dans le cadre des programmes départemental et territorial, informe de leur réalisation le responsable MDS et le médecin FT.
- Participe à la formation des internes en médecine accueillis en stage.

Participation aux activités de PMI de la MDS

- Assure la responsabilité technique du fonctionnement des consultations de la petite enfance (2) et des bilans en école maternelle qu'il réalise, et engage sa responsabilité professionnelle (actes médicaux, suivi des enfants à risque, feuilles de soins,...)(activités cliniques)
- Informe le responsable de MDS et le médecin FT des situations graves (auditions, réquisitions)
- Participe au suivi de la scolarisation des enfants en situation de handicap et des enfants en difficulté d'adaptation scolaire, en lien avec les enseignants référents et les équipes de santé scolaire
- Est responsable des dossiers santé de l'enfant et des tableaux de bord (en lien avec le secrétariat santé maternelle et infantile du territoire), et de l'utilisation des données, effectue toutes les liaisons utiles en rapport avec le suivi des enfants(2)
- Informe le médecin MDS-FT de toute situation d'enfant menacé dans sa santé et son développement en raison de mauvais traitements et/ou défauts de soins et contribue à la mise en œuvre des mesures appropriées et rend compte au médecin départemental de PMI (2) s'il estime que les circonstances font obstacle à ce que l'enfant reçoive les soins nécessaires
- Contribue à l'évaluation des situations et aux demandes de mesures de protection de l'enfance ; veille au suivi santé des enfants bénéficiant d'une mesure de protection (2)

Participation aux instances de la MDS, aux instances territoriales et départementales

- Participe aux réunions de cadres organisées sur le territoire à la demande du médecin PMI de MDS à fonction territoriale
- Participe à l'instance "situations complexes" de la MDS et à certaines réunions au sein de la MDS.
- Participe aux réunions cadres PMI et aux réunions professionnelles PMI départementales

Agrément et contrôle des établissements

Participe par délégation à l'agrément et la formation des assistantes maternelles (1), à l'instruction des dossiers d'EAJE, au contrôle et aux visites sur site des EAJE et ACM. (2)

Compétences techniques :

- Etre titulaire d'un diplôme de docteur en médecine
- Etre spécialiste ou compétent qualifié en pédiatrie, gynécologie obstétrique, psychiatrie infantile ou santé publique
- ou**
- Avoir une expérience clinique avérée dans ces domaines, notamment en pédiatrie
- Savoir situer son action dans le champ légal et réglementaire de son domaine d'intervention

Compétences relationnelles :

- Savoir travailler en équipe
- Etre capable de travailler de manière transversale avec des partenaires très divers
- Savoir élaborer des stratégies partenariales
- Savoir écouter
- Faire preuve de pédagogie
- Communiquer sur son mode d'intervention
- Faire preuve de pédagogie dans le cadre du conseil technique expert
- Savoir créer un climat et une relation de confiance
- Respecter et faire respecter la notion de secret professionnel/médical

Compétences stratégiques :

- Analyser un contexte
- Savoir poser un diagnostic
- Savoir manager un processus de changement
- Savoir manager une équipe
- Savoir évaluer les actions de santé publique
- Savoir agir dans la complexité
- Faire preuve de rigueur dans l'organisation de son travail
- Etre capable de synthèse
- Sensibiliser les équipes à la déontologie et à l'éthique

FICHE DE POSTE
FAMILLE Solidarité et santé
SOUS-FAMILLE Médico-social



Merci de bien vouloir adresser votre candidature (lettre + CV)

Par voie postale à :

Monsieur le Président du Conseil Départemental
Direction des Ressources Humaines
48 Esplanade Jacques Baudot
Rue Sergent Blandan
CO 90019
54035 NANCY cedex

Ou par courrier électronique à : drhcandidatures@departement54.fr

en indiquant le numéro de poste (2171)

Renseignements téléphoniques : **Julie METZGER** au **03.83.94.59.53**

Date limite de candidature : 01/12/2017